

Les mots

Les Mots

2

Le nouveau Centre de
Secours de Pompey

4

Bicentenaire du C.S.
Pont-à-Mousson

5

Alerte à la poudre
blanche

6

Entraînement GRIMP

7

Le Système
d'Information
du SDIS 54

8

Le DA 136
accueille les pelotons
d'instruction

12

La formation de
maintien des acquis

13

Les volontaires civils :
une motivation
à toute épreuve

16

Une publication
grand public

18

Directeur de publication :
G. ROYER

Responsable du magazine :
Colonel MODÉRÉ

Conception-réalisation :
PUBLILOR - 23 rue Claudot
54064 Nancy - Tél. : 03 83 35 39 39

Crédit photo :
SDIS 54 - Est Républicain
Républicain Lorrain - Agence Gamma
Samir BRINSI

Dépôt légal : en cours

LE MOT DU PRÉFET



Les événements survenus le 11 septembre dernier et leurs développements ultérieurs ont à nouveau démontré combien le dévouement et l'esprit de sacrifice sont des valeurs que chaque sapeur-pompier sait cultiver. Cela a été vérifié bien sûr aux Etats-Unis, mais également en France et plus particulièrement en Meurthe et Moselle où les sapeurs pompiers ont su faire face à l'accroissement de leurs missions avec rigueur et efficacité. C'est pourquoi, à l'occasion de cette nouvelle année, je veux exprimer aux membres de ce corps valeureux ma profonde gratitude et mes remerciements.

Je veux également vous adresser mes plus vives félicitations pour avoir su prouver vos capacités d'adaptation face aux multiples évolutions et mutations que vous avez été amenés à traverser. Je pense également au processus de départementalisation initié par la Loi du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours qui s'est achevé en Meurthe et Moselle dès 1999.

Cette réforme se sera notamment distinguée par son objet - moderniser l'organisation et la distribution des secours - par la méthode employée-clairement fondée sur la concertation et encore par le respect des délais fixés.

Elle apparaît aujourd'hui comme une réussite qu'il convient de saluer.

A ce titre, les imperfections techniques apparues lors de l'application de la Loi ont conduit à la mise en place de la Commission FLEURY, à laquelle les sapeurs-pompiers furent associés, et dont le gouvernement a repris une grande partie des propositions.

Le projet de Loi qui sera examiné par le Sénat début 2002 fera ressortir les grands axes de la politique du gouvernement.

L'ensemble de ces dispositions permettra d'atteindre l'objectif fixé qui n'est autre que l'amélioration de la protection des populations dans un contexte où le phénomène de crise se globalise, s'intensifie et se dramatise.

C'est donc un important travail normatif qui est en cours afin de prendre en considération de nombreux aspects du travail et des conditions de vie des sapeurs pompiers : statut des agents professionnels, réforme de certains cadres d'emplois, régime indemnitaire, évolution de carrière après 50 ans.

Offrir des formations adaptées aux spécialistes comme au grand public et encourager le volontariat sont quelques-unes des pistes, parmi beaucoup d'autres, qu'il convient d'ouvrir dès à présent afin de faire fructifier les bénéfiques des actions déjà engagées.

C'est d'ailleurs avec une réelle satisfaction que nous pouvons regarder le chemin parcouru ensemble.

En témoignent les conclusions élogieuses du rapport rendu à la suite de l'inspection, en janvier dernier, des Services d'Incendie et de Secours du Département par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles.

L'évaluation met en évidence un bilan positif, aussi bien pour ce qui concerne l'aspect administratif qu'opérationnel. Sont ainsi relevés : la couverture homogène du territoire, le degré avancé d'informatisation ou la gestion saine des personnels et des biens.

Le mérite en revient à chacun des secteurs impliqués. A tous, je voudrais témoigner de ma reconnaissance pour la qualité du service rendu et vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour cette année 2002.

JEAN FRANÇOIS CORDET
PRÉFET DE MEURTHE ET MOSELLE

Les mots

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Depuis mon arrivée à la présidence du Conseil d'Administration du SDIS, je me suis attaché non seulement à mieux connaître le Service Départemental, mais aussi à rencontrer le plus grand nombre de sapeurs pompiers volontaires et professionnels.

Sans prétendre tout connaître, j'ai à ce jour, une meilleure appréciation du travail des sapeurs-pompiers, comme des moyens nécessaires pour améliorer le service rendu à la population.

J'ai pris en compte tous les problèmes dépendants ou non du SDIS liés à l'activité des sapeurs-pompiers.

Ainsi, l'aménagement et la réduction du temps de travail, la refonte des carrières professionnelles, les nouvelles normes, tant pour les équipements que pour les contraintes de formation des sapeurs-pompiers ou le renouvellement des matériels seront au centre de nos travaux, avec la volonté de ne pas les opposer, mais de trouver la juste réponse qui permet de satisfaire les hommes et de poursuivre la modernisation et l'efficacité du SDIS 54.

Lors de son intervention à l'assemblée générale de l'Union Départementale des Sapeurs-

Pompiers, son président nous a fait part de ses préoccupations, s'agissant de la relance du volontariat.

Nous faisons nôtre cette préoccupation et nous prendrons des initiatives dans ce sens.

La tâche sera difficile, car nous aurons à faire face à des problématiques fortes :

- complexité de la mise en place de la réduction du temps de travail (régime de garde de 24 heures qui pourrait passer en garde de 12 heures) sous l'influence des directives européennes,
- prise en compte financière de la refonte de la carrière des Sapeurs-Pompiers Professionnels,
- répondre aux objectifs du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques en hommes et en équipements,
- relancer la politique de recrutement et trouver la juste formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires, pour les rendre au plus vite opérationnels, sans danger pour eux ni pour les personnes secourues.

Déjà quelques pistes de travail que nous allons explorer sans tarder se dessinent : en quelques mois, j'ai découvert ce qu'était la vie de sapeur-pompier et ses exigences. Partout où je me suis rendu, j'ai trouvé des femmes et des



hommes parfaitement formés, dynamiques et très opérationnels, qu'ils soient volontaires ou professionnels, tous avaient le même esprit de dévouement et le même sens du devoir.

Les centres de secours sont parfaitement tenus. Ce sera mon rôle avec le Conseil d'Administration, tout aussi motivé, d'offrir à nos concitoyens un outil de qualité, basé sur une complémentarité harmonieuse des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

A vous tous, vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, j'adresse mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères, pour une heureuse année 2002 dans la joie et le bonheur.

GÉRARD ROYER
PRÉSIDENT DU CASDIS

LE MOT DU DIRECTEUR

Les Services d'Incendie et de Secours du pays- celui de Meurthe-et-Moselle n'échappant pas à la règle- ont connu ces dernières années de lourdes réformes (départementalisation, réforme des statuts des volontaires, refonte de la filière des professionnels, régime indemnitaire, réorganisation de la formation, réduction du temps de travail...).

A peine sorti d'une réforme, pas de pause, la réforme suivante doit être étudiée, expliquée, décidée, et appliquée. Sans compter qu'à chaque fois, il faut chercher des financements.

A quelques exceptions près, les réformes ont surtout visé à améliorer la condition sociale des personnels ce qui n'est pas forcément critiquable.

Il convient toutefois de ne pas perdre de vue, dans la démarche, l'objet principal du service public : servir le public d'une manière continue, d'une manière aussi égalitaire que

possible, en mettant en œuvre les technologies modernes, tout en contrôlant le coût. La réforme de la formation pourrait entrer dans cet objectif.

S'agissant du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle, je crois pouvoir dire que l'ensemble des évolutions législatives et réglementaires ont été appliquées dans des délais courts tout en maîtrisant les coûts : les éléments financiers pris en compte pour classer les départements au titre de l'incendie et du secours (arrêté du 15 août 2001) en attestent.

Je suis par contre certain qu'une large majorité des personnes formant le corps départemental a gardé le souci du service public en s'adaptant aux réformes.

Maintenir cette capacité à évoluer et chercher à accomplir le plus efficacement possible notre noble mission que sont le secours et le sauvetage doivent rester dans nos esprits.



Dans cet esprit, j'adresse mes meilleurs vœux de santé et de réussite pour 2002.

COLONEL BERNARD MODÉRÉ
DIRECTEUR DU SDIS 54